



Communiqué de presse - 1^{er} mars 2021 - CHIREC



« Mars bleu » : mobilisons-nous contre le cancer colorectal !

Dans le cadre de « Mars bleu », les équipes des services de gastro-entérologie, d'oncologie générale et de chirurgie digestive du Chirec souhaitent sensibiliser la population, accroître l'adhérence au programme de dépistage et détecter les personnes présentant un facteur de risque qui nécessiterait une évaluation endoscopique.

Le cancer colorectal : le premier cancer digestif

En Belgique, avec plus de 9.000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal est le premier cancer digestif. Il représente le deuxième cancer le plus fréquent chez la femme, après le cancer du sein. Tandis que chez l'homme, il arrive en troisième position, après le cancer de la prostate et celui du poumon.

De nombreuses études ont cependant démontré que la mortalité liée à ce cancer peut être réduite grâce au dépistage d'individus asymptomatiques. Le cancer colorectal est en effet généralement précédé par des lésions bénignes qui, si elles sont traitées précocement, éviteront la survenue d'un cancer.

Un programme de dépistage du cancer colorectal sous-exploité

Depuis 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles Capitale ont mis en place un programme de dépistage du cancer colorectal, basé sur la recherche de sang occulte dans les selles pour les femmes et les hommes âgés de 50 à 74 ans qui ne présentent pas de symptôme (douleur abdominale, rectorragie, perte de poids, modification du transit) ou d'antécédent personnel ou familial (polype, maladie inflammatoire ou cancer intestinal), afin de réduire la mortalité des suites d'un cancer colorectal.

Malheureusement, ce programme est actuellement sous-exploité. En effet, seuls 10 à 30% de la population ciblée par ce dépistage réalise ce test alors qu'il en faut plus de 50% pour observer un effet sur la mortalité dans le pays qui organise ce type de dépistage.

Colotest ou Colonoscopie ?

Le dépistage du cancer colorectal est recommandé pour tous dès l'âge de 50 ans. Ne pas agir reste fortement déconseillé ! Les patients, sans facteur de risque, peuvent effectuer une simple recherche de sang dans les selles à domicile. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce test gratuit est prescrit par le médecin traitant. Il est recommandé tous les deux ans. En cas de résultat positif, une colonoscopie sera réalisée. Chez le patient à risque élevé, une colonoscopie sera proposée d'emblée.

Une colonoscopie est un examen endoscopique, plus sensible que le colotest, pratiqué par le gastro-entérologue sous sédation ou anesthésie générale. Elle permet de détecter un cancer au stade débutant (souvent asymptomatique) et d'augmenter de ce fait les chances de guérison. Elle permet également de détecter, d'enlever des polypes (tumeurs bénignes à l'origine de cancers) et d'éviter ainsi l'évolution vers un cancer.

La colonoscopie reste l'examen de référence et indispensable en cas de symptôme (saignement, douleurs abdominales persistantes, modification du transit ou perte de poids inexpliqués) ou antécédents familiaux ou personnels.

Ce sujet vous intéresse ?

Nous sommes à votre disposition pour vous mettre en contact avec les spécialistes du CHIREC.

Pour plus d'information :
Service Communication

Pascale Berryer
Directrice Communication
pascale.berryer@chirec.be
+ 32 2 434 45 00
+32 475 71 95 30

Laurence van Drooghenbroeck
Relations presse
laurence.vandrooghenbroeck@chirec.be
+ 32 2 434 45 05
+ 32 474 86 77 54